

Département des Bouches-du

Rhône

COLLONGUE, le 25.05.2006

Arrondissement d'Aix-en-Provence

MAIRIE MAIRIE DE SIMIANE COLLONGUE

Code Postal : 13109 Téléphone : 04.42.94.91.91 Fax : 04.42.22.78.52

SIMIANE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2006 A 18H30

Tous présents sauf :

Madame MONIER

Madame POURCEL

Madame VALERA

Procurations

Monsieur CHICHIGNOUD donne procuration à Monsieur KAZARIAN

Madame DEVULLAINE donne procuration à Monsieur MAGNAN

Monsieur HARDY donne procuration à Madame AUSTRUY

Monsieur KARAGULIAN donne procuration à Monsieur BROCH

Monsieur MOINE donne procuration à Monsieur TROPINI

Madame PETRI donne procuration à Monsieur BOYER

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2006

Pour 24 Contre 0 Abstention 2

Monsieur BOYER propose Madame TARDY comme secrétaire de séance

Pour 26 Contre 0 Abstention 0

ORDRE DU JOUR N°1: COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2005

Monsieur BOYER Je tiens à signaler que l'état des finances de la commune est normal. J'ai ouï dire que certaines personnes font courir le bruit que la commune a un déficit financier abyssal. Cela n'est vrai en aucun cas. Je tiens bien sûr à disposition de chacun les comptes financiers (M14) de la commune.

Monsieur GERARA (tel que remis - intervention valant pour les points 1 et 2 de l'ordre du jour)
Je n'ai jamais eu pour habitude de commenter les comptes administratifs, je ne dérogerai donc pas à la règle cette année.

Monsieur BROCH : Nous avons voté contre le budget, nous voterons donc contre les comptes administratifs.

POUR	CONTRE	
21 Majorité Municipale	2 Droite	

ORDRE DU JOUR N°2: COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2005

POUR	CONTRE	
22 Majorité Municipale	2 Droite	

ORDRE DU JOUR N'3: COMPTE ADMINISTRATIF 2005: SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur GERARA (tel que remis) : J'attends avec impatience le commencement de l'étude sur une reprise en gestion publique de l'eau pour 2007/2008 et pour l'assainissement (2013) tel que vous vous y êtes engagés lors du dernier conseil municipal.

POUR	CONTRE	
21 Majorité Municipale	2 Droite	

ORDRE DU JOUR N'4: COMPTE DE GESTION 2005: SERVICE ASSAINISSEMENT

POUR	CONTRE	
22 Majorité Municipale	2 Droite	

ORDRE DU JOUR N'5: COMPTE ADMINISTRATIF 2005 :SERVICE EAU

POUR	CONTRE	
21 Majorité Municipale	2 Droite	

ORDRE DU JOUR N'6: COMPTE DE GESTION DE L'EAU 2005

POUR	CONTRE	
22 Majorité Municipale	2 Droite	

ORDRE DU JOUR N'7: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Pour : 26

ORDRE DU JOUR N'8: LOT VOIRIE CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE AÉRÉ DES MARRÉS COMPRENANT LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACÉ DE DEUX BÂTIMENTS MODULAIRES (PROCÉDURE ADAPTÉE)

Monsieur BOYER : Les travaux ont démarré la semaine dernière. L'Entreprise de démolition est allée un peu plus vite que prévu. Le chantier a été sécurisé. Les bâtiments modulaires sont en cours d'assemblage en usine. L'entreprise s'est engagée à finir les travaux au 29 juin au maximum.

Monsieur TROPINI : La commission départementale de sécurité est programmée au 27 juin.

Madame BOSSY : Dans le cadre des marchés publics, ce n'était pas la peine de faire des publications (un BOAMP ou un BN suffisaient) : il faut signaler à la SEMEPA que non seulement ce n'était pas nécessaire, mais en plus que ça coûte beaucoup d'argent

(12.000 euros).

Monsieur GERARA (tel que remis) : Je trouve bizarre le différentiel entre les sociétés, mais plus encore les 30% en moins sur le prévisionnel. Notre crainte est accréditée du classement sur le critère n°2 que vous avez vous-même défini et qui concerne les valeurs techniques de l'offre.

Monsieur BOYER : Nous avons l'assurance du Maître d'Ouvrage que ce qui est fait tiendra entre 30 et 40 ans.

POUR	CONTRE	
22 Majorité Municipale + 2 Droite + 1 divers		

ORDRE DU JOUR N°9: AVENANT A LA CONVENTION EXERCICE 2006 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DÈS BDR ET LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE

Monsieur BOYER : La Maison Intercommunale implantée a Bouc Bel Air Mile aussi aux simianais des consultations d'avocats. Nous voyons un intérêt à maintenir ces consultations à Simiane dans le cadre du service de proximité pour les habitants de la commune.

Monsieur BROCH : [Combien de personnes ont consulté ces services ?](#)

Monsieur BOYER : Ce n'est pas encore sû précisément, mais il y a plusieurs personnes à chaque séance. La fréquentation sera indiquée dans le rapport que nous demandons périodiquement à l'intervenant. Nous vous communiquerons les chiffres.

POUR : 26

ORDRE DU JOUR N°10: MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 29 MARS 2006 AVEC MONDIAL ÉVASION

POUR : 26

ORDRE DU JOUR N°11 : REMBOURSEMENT CONCESSION CIMETIÈRE 2006

Monsieur BOYER : Pour information, on ne peut restituer que la part communale à une personne qui en fait la demande. La part CCAS est définitivement acquise.

POUR : 26

ORDRE DU JOUR N°12: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - ENTRÉE DE VILLE DE SIMIANE COLLONGUE - AMÉNAGEMENT DE LA RD 8C AU DROIT DE L'ENTRÉE DU COLLÈGE

Monsieur BOYER : Seront réalisés les travaux suivants :

un double plateau surélevé de l 5m

un feu clignotant avec bouton poussoir

Le début des travaux est prévu dès fin juin, en fait, dès la réception de la convention signée.

POUR : 26

ORDRE DU JOUR N°13: AVENANT N°2 A LA CONVENTION BOUYGUES TELECOM - MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION RADIOÉLECTRIQUE ET DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Monsieur BOYER (après lecture des articles modifiés) : le dossier technique est à disposition de tout le monde chez Madame MONTAGNIER ou chez Madame CALLEA.

Monsieur GERARA (tel que remis) : In fine, une rédaction en français compréhensible aurait été judicieux.

Madame MONTAGNIER : En bref, l'essentiel des modifications vient du fait que pour amener l'électricité depuis la route de Mimet vers le Réservoir, il fallait traverser des chemins et propriétés de privés. Il a donc fallu que l'opérateur passe des conventions avec tous les propriétaires privés concernés.

POUR : 26

ORDRE DU JOUR N°14: ACTIVITÉS PROGRAMMÉES DURANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2006 - SERVICE JEUNESSE

POUR : 26

ORDRE DU JOUR N°15: SUBVENTION OMC 2006 POUR LA CÉLÉBRATION DES 20 ANS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Monsieur BOYER : L'école de musique compte plus de 270 enfants, à plus de 80% des enfants de Simiane, plusieurs anciens élèves ont reçu des prix au Conservatoire de Paris, sont solistes, ont intégré des orchestres symphoniques, ou sont devenus professeurs. Il était intéressant de saluer ce beau bilan. Le complexe était complet pour cette célébration.

L'opération est revenue moins cher (notamment au niveau de la Sacem) en passant par l'OMC. C'est pourquoi l'OMC a fait l'avance.

Madame BOSSY : Le principe ne me dérange pas. C'est même très bien. Mais cette décision arrive trop tard. Ceci est une décision de régularisation, ça n'est pas très régulier.

Monsieur BOYER : C'est vrai. Mais étant donné le caractère exceptionnel de l'événement, je voulais une clarté entière sur les dépenses, et je ne pouvais le faire a priori. Et passer par le budget de la commune aurait coûté plus cher.

POUR	CONTRE	
22 Majorité Municipale + 1 SIMIANE AVEC VOUS		

ORDRE DU JOUR N°16: VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS : BOXING CLUB SIMIANE ET CREATION DANSE SIMIANE

Monsieur BOYER : On doit revoir les associations qui demandent des subventions, et celles notamment qui travaillent avec des jeunes, pour leur demander d'établir un budget prévisionnel. Rappelons que le but d'une subvention de fonctionnement n'est pas d'équilibrer des comptes en fin d'année, mais doit coller à un objectif pédagogique, sportif...

Une commission Finances/Associations devra se réunir pour définir les subventions à prévoir. On ne veut pas que les subventions exceptionnelles deviennent habituelles.

Monsieur GERARA : D'autant que le Conseil Général peut aider. Monsieur BOYER : et la CPA aussi. Comme je l'ai dit en commission, je maintiens qu'il faille changer de méthode pour la distribution des subventions, et foirer les associations à prévoir certaines dépenses dès le budget prévisionnel afin de faire des demandes de subventions. Je réitère ici la création d'un office municipal des sports et

associations.

POUR : 26

ORDRE DU JOUR N°17: DÉCISION MODIFICATIVE 2006

POUR	CONTRE	
22 Majorité Municipale + 1 SIMIANE AVEC VOUS + 2 droite		

ORDRE DU JOUR N°18: DÉCISION MODIFICATIVE 2006

POUR	CONTRE	
22 Majorité Municipale + 1 SIMIANE AVEC VOUS +		

ORDRE DU JOUR N°19: DÉCISION MODIFICATIVE 2006

POUR	CONTRE	
22 Majorité Municipale + 1 SIMIANE AVEC VOUS + 2 droite		

ORDRE DU JOUR N°20: DÉCISION MODIFICATIVE 2006

POUR	CONTRE	
22 Majorité Municipale + 1 SIMIANE AVEC VOUS + 2 droite		

ORDRE DU JOUR N°21: DÉCISION MODIFICATIVE 2006

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22 Majorité Municipale + 1 SIMIANE AVEC VOUS + 2 droite		1 divers

ORDRE DU JOUR N°22: INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2005

Pour : 26

ORDRE DU JOUR N°23: OUVERTURE DE LA 17 ÈME CLASSÉ - ÉCOLE PRIMAIRE DE SIMIANE COLLONGUE

Monsieur BOYER : A ce jour, il n'y aura pas d'ouverture de nouvelle classe : la tendance est à 21/22 élèves par classe ; or, l'inspectrice d'Académie nous a dit qu'une ouverture serait envisagée à 25. En l'état actuel (nous le saurons plus précisément mi-juin) on n'atteindra pas les 25, et donc il n'y aura pas d'ouverture.

Pour : 26

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.